

Etat sig au Maire de La Begude Mazze le 14 Avril 1930

Etat signalé à l'Armée d'Alsace le 10.7.23

Cousson

Nom : Cousson
 Prénoms : Louis Surnoms : _____

Numéro matricule du recrutement : 398
 Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.
 Né le 20 Mai 1894, à Fortès, canton Montelimar, département de la Drome, résidant à Fortès, canton de Montelimar, département de la Drome, profession de Cultivateur, fils de Auguste Louis et de Bernard Marie domiciliés à Fortès, canton de Montelimar département de la Drome
 Marié à _____

SIGNALEMENT.
 Cheveux noirs, Yeux marron fons, Front moj. levant, Nez sage, Visage rosé, Renseignements physionomiques complémentaires : _____
 Taille : 1 mètre 73 centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre _____ centimètres.
 Marques particulières : _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° 22 de la liste du canton de Montelimar
 Classé dans la 1° partie de la liste en 1914.

Degré d'instruction : 0

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. <u>157^{me} rég^{mt} d'Infanterie</u> <u>3^e bat^{on} de chasseurs</u>		<u>8418</u> <u>5946</u>
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Inscrit au rôle de compter du 6 septembre 1914. Arrivé au corps le 6 septembre 1914. Soldat de 2^e classe ledit jour. Passé au 13^e bataillon de chasseurs à pied le 17 Mars 1915. - Disparu le 6 Octobre 1916 à Sailly-Saillisel (Somme).

Décès fini au 6 novembre 1916 par jugement de la
tribunal de Metz le 17 novembre 1920 par le Tribunal de Mon-
timar.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D domicile.	R résidence.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.
A

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<u>Contre l'Allemagne du 6^{sept} 1914 au 6 nov. 1916</u>	

PÉRIODES D'EXERCICES.

Armée active.	Armée territoriale.	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.
1 ^{re} dans l _____, du _____ au _____	1 ^{re} dans l _____, du _____ au _____	Du _____ au _____
2 ^e dans l _____, du _____ au _____	Supplémentaires dans l _____, du _____ au _____	Du _____ au _____
Supplémentaires dans l _____, du _____ au _____	1 ^{re} dans l _____, du _____ au _____	Du _____ au _____
Supplémentaires dans l _____, du _____ au _____	Supplémentaires dans l _____, du _____ au _____	Du _____ au _____

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).